Informations de la Mairie - Informations pratiques

Du côté de la CCMSL

Depuis le 18 octobre, la Communauté de Communes MORET SEINE ET LOING a mis en place des permanences en partenariat avec l'agence RANDSTAD, pour renforcer et diversifier l'offre d'emploi sur notre territoire. Ces permanences hebdomadaires concernent aussi bien les habitants en recherche d'emploi que les entreprises du territoire qui cherchent à recruter. Rendez-vous, sans inscription, les jeudis de 9 heures à 12 heures, à la Maison des Entreprises, 18 allée Gustave Prugnat à MORET SUR LOING. Renseignements au 01.64.32.43.71.

Mieux se garer pour mieux circuler

Régulièrement, le SMICTOM nous fait part des difficultés que rencontre le camion poubelle pour circuler dans certaines rues de notre village. Nous vous remercions de vous garer sur les emplacements prévus à cet effet lorsqu'ils existent et de ne pas encombrer la chaussée avec des véhicules *(hameaux du lotissement notamment)*. Il faut également éviter de surcharger les bacs de collecte et de laisser au sol des sacs poubelle. Les équipiers de collecte ne sont pas habilités à les soulever.

Terrain de BMX

Attention ! L'utilisation du terrain de BMX, situé à proximité du stade, se fait sous l'entière responsabilité des parents. Il est indispensable que les jeunes cyclistes ne pratiquent jamais seuls cette activité sur ce terrain. Deux incidents récents, sans gravité heureusement, rappellent aussi la nécessité du port du casque, de coudières, de genouillères et de gants.

Dons de vêtements

La délégation locale de la Croix Rouge Française fonctionne sur tout le canton de MORET grâce aux subventions attribuées par les communes, la générosité des adhérents de l'association et aux dons de vêtements propres et en bon état. Son rôle est de venir en aide aux plus démunis et de soutenir toutes les personnes en difficulté. Cette action sociale se matérialise par des bons alimentaires ou des aides financières *(EDF, GDF, eau, loyers…)*. La délégation locale de MORET a ouvert une "VESTIBOUTIQUE" qui a pour but de permettre de choisir et d'essayer librement des vêtements dans un cadre chaleureux contre une participation financière modique. La VESTIBOUTIQUE est ouverte à toute la population mais entend surtout privilégier les personnes en difficulté. Ce lieu de rencontres, situé au CAC, 2 rue du Clos Blanchet à MORET, est ouvert les mardis et mercredis de 9h30 à 11h30 ainsi que le 1er samedi de chaque mois de 9h à 17h30. N'hésitez pas à donner des vêtements en bon état.

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

10 novembre : Béatrice de ROYS ROBINSON **17 novembre** : Jacques ILLIEN

24 novembre : François DEYSSON **1er décembre** : Marie Claude BONNET

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08
Par fax : 01 64 24 90 73
Par Internet à l'adresse suivante
mairie@villecerf.fr

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires**.
Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30
le mercredi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h30
le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr
01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 61

Novembre 2012

Le saviez-vous ? La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) porte sur toutes les propriétés redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties. C'est le propriétaire du bien, au 1er janvier de l'année d'imposition, qui est redevable de la taxe foncière et de la TEOM avant le 15 octobre de chaque année. Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives auprès de son locataire. Le montant de la TEOM est calculé à partir d'un taux librement fixé par la collectivité. C'est pourquoi son montant peut varier d'une commune à l'autre. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées qui conditionne le montant de cette taxe.

Edito

Depuis plusieurs mois, les communes de notre Département sont victimes de vols de câbles électriques et téléphoniques entraînant non seulement des coupures des lignes téléphoniques mais également un isolement préjudiciable à la sécurité des habitants *(liaisons avec les services publics et les services d'urgence)*. A ce jour, les services d'Orange comptabilisent plus de 30 kilomètres de câbles volés causant un préjudice financier de 420 000 €.

N'hésitez pas à contacter la police, vos élus ou le secrétariat de mairie si vous observez des situations anormales, notamment la nuit, telles que des *"travaux"* sur les bords des chaussées, des allées et venues suspectes de camions ou véhicules, des feux en sous-bois signe de brûlage de câbles destiné à séparer le plastique du cuivre.

Depuis plusieurs semaines également, de nombreux habitants de nos communes ont été victimes de cambriolages, souvent en plein jour. Chacun pouvant être concerné, nous appelons chacun d'entre-vous à la plus grande vigilance.

Pour parler de tout cela et des mesures de prévention qui s'imposent, nous organiserons une réunion animée par le Commandant PAIRON du commissariat de MORET, le samedi 17 novembre à 11h, dans la salle polyvalente de VILLECERF.

Marie Claude BONNET

SUR VOTRE AGENDA

- 15 novembre, à partir de 19h, soirée *"Beaujolais nouveau"* au Brisadou
- 16 novembre, à 20h30, opéra bouffe *"La vie parisienne"* au conservatoire de Montereau
- 18 novembre, à 15h, pièce de théâtre *"Faux départ"* à Souppes
- 23 novembre, à 20h30, séance de Conseil municipal
- 24 novembre, à 9h, cross de l'école au stade
- 25 novembre, de 9h à 18h, marché de Noël à la salle polyvalente
- 25 novembre, à 14h, randonnée à l'Espace Culturel de Souppes
- 1er décembre, à 20h30, apéritif *"Contée"* à la salle polyvalente
- 8 décembre, foire à la volaille et à la gastronomie gâtinaise à Egreville

Directrice de publication :
Marie Claude Bonnet
Rédaction :
Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson et François Deysson

Faites vous mêmes votre paillage !

Les feuilles s'imposent dans tous les jardins possédant des arbres et arbustes à feuillage caduque. A l'automne, elles tombent dans les massifs, sur la pelouse, les terrasses et deviennent vite envahissantes. Une solution, le paillage ! Cette technique consiste à déposer ses déchets de jardin au sol, afin de protéger les plantes. Elle présente de nombreux avantages comme limiter les mauvaises herbes, économiser l'eau, protéger les arbres et arbustes, fertiliser et stabiliser la température du sol. Le paillage d'automne est un excellent moyen d'aider les légumes restants à affronter les rigueurs de l'hiver et de préparer le terrain aux semis et plantations printaniers. Les feuilles mortes ont comme avantage de se décomposer lentement *(8 à 12 mois)* et d'abriter les insectes auxiliaires du jardin en hiver. Il vous faudra réaliser votre paillage avec des feuilles sèches qui n'ont pas perdu leur qualité "aératrice". Placées en couverture d'au moins 5 cm, les feuilles mortes peuvent servir à pailler les cultures potagères courtes (haricots, pommes de terre, pois), les vivaces, les arbres, arbustes et haies. Il est préférable d'éviter de pailler avec les feuilles de fruitiers et de rosiers, souvent porteuses de germes et de maladies. Pour les personnes qui ne possèdent pas de broyeur, vous pouvez ramasser les feuilles avec votre tondeuse qui se chargera du travail ! Vous pouvez également utiliser des feuilles de fougères, appelées frondes, très présentes dans notre région. Elles s'appliquent, sur environ 10 cm d'épaisseur, aussi bien pour protéger les vivaces mais également les plantes potagères et les pieds des arbustes. Voilà un bon moyen de protéger ses plantes et d'enrichir le sol gratuitement et de manière écologique !

Habiter mieux pour consommer moins

Le programme "Habitez mieux" est une aide de l'Etat aux propriétaires aux revenus modestes pour financer des travaux d'économie d'énergie dans leur logement. Cette aide est complémentaire des traditionnelles subventions pour l'amélioration de l'habitat privé. En 7 ans, l'Etat va investir 500 millions d'euros, l'Agence Nationale pour l'Habitat *(ANAH)* 600 millions et les fournisseurs d'énergie 250 millions qui seront reversés à 300 000 ménages. Le programme s'accompagne d'un suivi personnalisé du ménage par un opérateur professionnel qui l'aide à monter son dossier et le conseille dans le choix des travaux les plus efficaces pour réduire d'au moins 25% la consommation énergétique de son logement. Votre habitation doit avoir plus de 15 ans à la date de dépôt de votre dossier et ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat comme un prêt à taux zéro depuis au moins 5 ans. Un ménage qui investit entre 2 500 € et 5 000 € *(hors aides)* dans l'isolation de combles non aménagés gagnera entre 475 € et 700 €/an suivant son mode de chauffage et rentabilisera son investissement sur 3 à 4 ans. Des compléments d'aides peuvent être accordés par d'autres prestataires comme le Conseil général. Contactez la délégation de l'ANAH de Seine et Marne par mail à l'adresse ddt-habitermieux@seine-et-marne.gouv.fr ou au 01.60.56.70.80. Sites www.anah.fr ou www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr.

Un nouveau système de téléassistance

A compter du 1er janvier 2013, le Conseil général mettra en place une nouvelle offre de téléassistance moins chère, plus efficace et qui couvrira l'ensemble du territoire seine-et-marnais, contre les trois quarts actuellement. Ce nouveau dispositif baptisé "Téléassistance *77*" offrira un service de base à 12 €/mois qui pourra être complété par une large palette d'options innovantes. Autre avantage : il n'y aura pas de frais de dossier pour ce nouveau dispositif. A ce jour, les tarifs varient entre 19 € à 45 € avec des frais de dossier pouvant aller jusqu'à 67 €. Les usagers auront la liberté d'opter pour ce nouveau service ou de conserver leur prestataire actuel. Une campagne d'information et de sensibilisation en direction des bénéficiaires et des communes débutera dans les semaines à venir. Nous vous en reparlerons.

Apprendre à conter

Les samedi 1er et dimanche 2 décembre, le Foyer Rural de VILLECERF vous propose un stage "**pour apprendre à conter**" dans la salle polyvalente. Ce stage sera animé par une conteuse professionnelle, Emmanuelle FONTANA. Horaires : 10 h -17 h. Repas tiré du sac. Renseignements et inscriptions auprès d'Agnès DEYSSON au 01.64.24.99.54. Prix du stage : forfait de 20 € pour les deux jours. Le samedi soir, le stage s'ouvrira au public en proposant un apéritif "Contée" à 20 h 30. Tarif : 2 € par personne avec une boisson offerte.

Rénovation du pont de Pilliers

Conformément à la convention de souscription, signée le 20 septembre 2011, entre la municipalité et la Fondation du Patrimoine, cette dernière a procédé au versement des différents dons effectués par les particuliers ou les entreprises en y apportant son propre abondement. Le montant total collecté s'élève à 14 918,37 € auxquels il faut ajouter la subvention de 25 000 € du Sénateur HYEST sur les fonds parlementaires. Ce sont ainsi près de 50 % du montant total des travaux de rénovation du pont qui ont été collectés par les dons ou les subventions. Un grand merci à tous les généreux donateurs qui ont su se mobiliser en faveur de la restauration de l'un des principaux éléments du patrimoine de notre village. Maintenant place aux artistes qui salueront la renaissance de ce pont tout au long des quatre saisons. En octobre 2013, une exposition rassemblera toutes leurs œuvres.

Du côté des travaux

Les travaux de charpente et de couverture de la toiture nord de l'église et de la sacristie réalisés par l'entreprise spécialisée PLACIER ont commencé le 15 octobre 2012. Ces travaux, d'un montant de 84 653,52 € HT, seront financés à 80% par des subventions croisées *(DETR, Etat, ADR, Conseil régional et Conseil général)*.

Les travaux visant à la réduction de la vitesse sur la RD 403 ont commencé. Les services du Conseil général, qui les financent à 100 %, ont déjà posé un îlot central en octobre 2012 avant de procéder, côté MONTEREAU, à la pose de bandes rugueuses, d'un revêtement de couleur comportant une bande axiale gravillonnée et de balises sur les glissières en bois en novembre 2012.

Le problème des eaux pluviales du chemin des Roulis va être bientôt traité. Les élus ont accepté une proposition du Cabinet A.I.R.E à même de diminuer nettement les risques d'inondation lors des grosses pluies. Le budget de l'opération s'élèvera à 15 183 € HT et sera financé, en partie, par une subvention du Député JEGO, attribuée en 2011, sur les fonds parlementaires.

Les élus continuent à réfléchir à l'aménagement de la place du village. Le 22 octobre dernier, ils se sont réunis avec le cabinet A.I.R.E. en présence de deux habitants non élus, MM. LENFANT et VALERO. Le responsable du cabinet, M. BALLEREAU, après avoir écouté chaque avis, a été mandaté par M. DEYSSON pour faire une proposition aux élus le 3 décembre prochain.

Les travaux de construction de l'atelier municipal commenceront mi-février 2013 et se dérouleront en deux temps. Dans un premier temps, la dalle et les VRD seront effectués par l'entreprise de travaux publics PAGOT, cela pour un montant de 42 988,35 HT financé à 45 % par l'Etat. Dans un second temps, les murs et la charpente seront réalisés, en régie, par notre employé communal, M. TAPADAS.

Pendant les vacances scolaires, les employés communaux, Messieurs TAPADAS et PISTRITTO ont réparé la fuite d'eau de l'école et repeint le bureau de la directrice, Madame KHEDR, ainsi qu'un pan de mur de la classe de M. BARBIER.

Pensez au marché de Noël !

Le dimanche 25 novembre, de 9h à 18h, le Foyer Rural organise son deuxième marché de Noël. A l'approche des fêtes de fin d'année, vous y trouverez de nombreuses idées de cadeaux pour petits et grands. Plusieurs exposants locaux présenteront leurs créations : peintures *(sur bois, vitrail et poteries)*, travaux de couture, décors sur serviettes, bijoux. Venez admirer les gravures sur aluminium, verre ou miroir ainsi que de jolis tableaux *(mine de plomb, pastel et l'acrylique)*. Les producteurs locaux, quant à eux, proposeront confitures, miel, pain d'épices et autres macarons. Vous pourrez vous restaurer sur place : sandwichs, quiches et viennoiseries sans oublier les crêpes et les galettes de Catherine, le café, le cidre et le vin chaud !

Soirée Latina

L'association L'ENVOL organise une grande soirée LATINA, le samedi 10 novembre à partir de 20 heures, à la salle polyvalente. Vous pourrez assister à une démonstration de Salsa des danseurs du club de danse d'ECUELLES suivie d'un repas et d'une soirée dansante animée par le groupe Mano Gipsy et Véronica, leur danseuse de Flamenco . Prix : 30 € pour les adultes et 12 € pour les enfants, boissons comprises. Renseignements et inscription au 01.64.24.94.05. ou 06.85.48.26.14.